

# Alimentation des Comptes Épargne Temps Exercice 2020



Conformément aux accords de l'entreprise GENERALI FRANCE :

- du 1<sup>er</sup> juin 2018 sur l'organisation, la durée du temps de travail et sur le télétravail des collaborateurs relevant de l'établissement des Directions des Métiers Supports et Métiers Opérationnels ;
- du 12 février 2014 sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour le CET Fin de Carrière.

Nom et Prénom \_\_\_\_\_ Matricule \_\_\_\_\_

Nous vous rappelons que :

1. Le CET est ouvert aux salariés bénéficiant d'un CDI avec une ancienneté minimale de 6 mois dans le Groupe GENERALI.
  - La capitalisation sur le CET Court Terme est plafonnée à 30 jours au total.
  - La capitalisation sur le CET Long Terme est plafonnée à 160 jours au total.
  - **Vous ne pouvez au total placer plus de 15 jours par an au CET (20 jours pour les salariés ayant 50 ans et plus) et ce, dans les limites par nature d'absence rappelées dans le tableau ci-dessous.**
2. Le CET Fin de Carrière s'applique aux salariés de 52 ans et plus ayant une ancienneté minimum de 15 ans.
  - La capitalisation sur le CET Fin de Carrière est fixée à un maximum de 15 jours par an dans la limite globale de 20 jours par an pour les deux CET confondus.
3. Vous ne devez pas avoir d'anomalie dans GESTOR pour que votre demande soit prise en compte.

Je souhaite capitaliser :

Nature de l'absence	Règle	Mois de traitement	CET Court Terme	CET Long Terme	CET Fin de Carrière (15 jours maxi)	Total
RTT 2019	Dans la limite de 12 jours par an	À partir de janvier 2020				0
CP 2019 Solde au 31 mars 2020	Dans la limite de 10 jours	À partir de mai 2020				0
Jours Crédit Heures	Dans la limite de 2 jours par an	N'importe quand dans l'année				0
Congés Anniversaire (Code R2)	Acquis en 2018	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020				0
<b>Total</b>	15 jours maximum (20 jours pour les plus de 50 ans)		0	0	0	0

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

**À retourner au Service Contact RH via l'espace RH**

Les mises à jour des comptes CET selon vos instructions ci-dessus apparaîtront sur votre bulletin de paie du mois de traitement et au début du mois suivant dans GESTOR.

Vous êtes informé(e) que les informations personnelles vous concernant collectées par Generali dans le cadre de la présente déclaration, sont utilisées pour la gestion des ressources humaines et pour l'établissement de la paye. Certaines données personnelles peuvent dans ce cadre être communiquées à des tiers autorisés. Les données vous concernant sont informatisées et seront traitées de façon confidentielle.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de la direction des ressources humaines ou par email à l'adresse : [droitdaces@generali.fr](mailto:droitdaces@generali.fr)